

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE

MOULIS-EN-MÉDOC

227, Avenue de la Gironde
33480 MOULIS-EN-MÉDOC

GIRONDE

Tél. : 05 56 58 22 08

Fax : 05 56 58 71 54

Courriel : mairie.moulis.medoc@wanadoo.fr

AVIS DU MAIRE

à la population

URGENT

ENQUETE MACROSISMIQUE

auprès de la population suite au

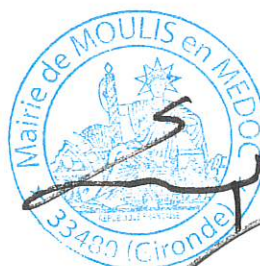
séisme du 20 mars 2019 à 10 h56.

Le Préfet de la Gironde demande aux Maires de Gironde de recenser les effets constatés sur les biens assurés pour enclencher la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Je vous invite à vous rendre sur le site de la mairie où vous trouverez les informations et un modèle de formulaire à compléter si nécessaire.

Site : mairie-moulis-medoc.fr

Le Maire
Christian LAGARDE.



MAIRIE

MOULIS-EN-MÉDOC

227, Avenue de la Gironde
33480 MOULIS-EN-MÉDOC

GIRONDE

Tél. : 05 56 58 22 08

Fax : 05 56 58 71 54

Courriel : mairie.moulis.medoc@wanadoo.fr

Lettre du Maire
aux habitants de la commune

Mesdames, Messieurs,

Un évènement sismique de magnitude 4.9 ressenti par la population, s'est produit le 20 mars 2019 à 10 h 56 heure locale à environ 35 km à l'Est de Pauillac selon le Bureau Central Sismologique français – réseau national de surveillance sismique.

Coordonnées de l'épicentre :

Latitude : 45.3

Longitude : -0.35

(en Charente- Maritime, à proximité de Rochefort)

Conformément à la procédure en vigueur pour les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (loi n °82-600 du 13 juillet 1982 modifiée) le Préfet de la Gironde demande aux Maires de procéder à une enquête macrosismique.

Pour ce faire, je demande à la population Moulissoise de bien vouloir m'indiquer par mail ou par courrier si :

- vous avez personnellement ressenti le phénomène
- vous avez recensé des dommages sur vos biens assurés (photos à l'appui).

Je vous remercie et vous exprime mes salutations les plus dévouées.



Le Maire
C.LAGARDE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Lagarde', written over a horizontal line.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE

MOULIS-EN-MÉDOC

227, Avenue de la Gironde
33480 MOULIS-EN-MÉDOC

GIRONDE

Tél. : 05 56 58 22 08

Fax : 05 56 58 71 54

Courriel : mairie.moulis.medoc@wanadoo.fr

Imprimé à compléter à et retourner à la mairie ou à envoyer par mail à la mairie. Mairie.moulis.medoc@wanadoo.fr

SEISME DU 20 MARS 2019 à 10 H56.

Coordonnées de l'épicentre :

Latitude : 45.3

Longitude : -0.35

(en Charente- Maritime, à proximité de Rochefort)

AVEZ-VOUS PERSONNELLEMENT RESENTI LE SEISME ?

Le témoin :

NOM

Prénom

e-mail

adresse

LOCALISATION DU TEMOIN LORS DU SEISME

Adresse :

AVEZ-VOUS RECENSE DES DEGATS SUR VOS BIENS ASSURES ?

- type de dégâts :

Qu'est-ce qu'une enquête macrosismique ?

L'enquête macrosismique consiste à traduire en termes "concrets" ou qualitatifs, les dommages occasionnés et la perception de l'événement de façon à **établir une intensité ressentie (échelle EMS 98 de I à XII)**.

Même sans dommage, un séisme est généralement perceptible par la population elle-même. Les dégâts peuvent aller de la simple fissure à la destruction totale d'un bâtiment. Le séisme est généralement descriptible à partir de l'agitation des animaux, du tremblement des objets suspendus, des liquides dans les récipients, des bruits émis lors du passage des ondes, etc...

- **Objectifs**
- **Réalisation**
- **Participation**
- **Confidentialité**

Quels sont ses objectifs ?

L'enquête macrosismique permet :

- d'acquérir une meilleure connaissance des variations spatiales des secousses sismiques (effets locaux, décroissance avec la distance) ;
- de calibrer les séismes historiques (estimer une magnitude aux événements passés) ;
- de porter à la connaissance de l'état les effets produits par le séisme (procédure Catastrophes Naturelles).

C'est également un outil d'aide à la décision important, pour les élus, les ingénieurs établissant les normes parasismiques dans le bâtiment, etc.

Comment réalise-t-on une enquête macrosismique ?

En France, pour tout tremblement de terre supérieur à la magnitude 3,5, une procédure d'enquête macrosismique est déclenchée.

Elle consiste à diffuser, par l'intermédiaire des Directions Départementales de la Protection Civile, des questionnaires auprès des gendarmeries, des casernes de pompiers et des maires des communes et de collecter les réponses des particuliers par le formulaire individuel en ligne.

Les enquêtes regroupent environ 46 questions, permettant l'étude de quatre effets majeurs causés par le séisme :

- Les effets sur les personnes ;
- Les effets sur les objets ;
- Les effets sur les constructions ;
- Les effets sur l'environnement ;

Les rayons d'enquêtes varient suivant la magnitude du séisme et sa localisation géographique.

Le temps est un facteur de qualité pour les données macrosismiques. La fiabilité de l'information collectée est inversement proportionnelle au temps écoulé entre le séisme et l'enquête.

L'ensemble des formulaires d'enquête est ensuite dépouillé au BCSF (voir [tous les formulaires depuis 1920](#)).

Les enquêtes représentent la matière première du travail macrosismique. Chaque formulaire renvoyé donne lieu à la détermination d'une valeur d'intensité sur l'**échelle EMS98**. Depuis le 1er janvier 2000, le BCSF utilise la nouvelle échelle européenne (EMS98) en remplacement de l'**échelle MSK64** utilisée jusqu'alors.

Le positionnement géographique de ces différentes intensités permet la réalisation de cartes d'intensités et de cartes isoséistes, regroupant les différentes intensités en classe d'égale valeur. Ces cartographies sont de véritables outils de visualisation et de communication pour l'information.

Qui peut remplir un formulaire d'enquête ?

Lors d'un séisme, toute personne ayant ressenti ses effets peut remplir un **formulaire d'enquête**. Les personnes se situant dans la zone concernée n'ayant pas ressenti d'effets particuliers sont également invitées à nous le faire savoir.

Quelle confidentialité sur les données transmises ?

Le BCSF applique le secret statistique - Le respect du secret statistique, notion stipulée dans la loi du 7 juin 1951, est applicable à tous les agents du système statistique public. Il interdit de communiquer à quiconque les informations individuelles issues des enquêtes ou des fichiers administratifs utilisés dans l'élaboration des statistiques.

Le BCSF applique la loi du 6 janvier 1978 qui a pour objectif d'empêcher que les traitements informatiques de données concernant des personnes physiques, facilités par le recours à l'informatique, puissent porter atteinte à la vie privée et aux libertés individuelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et libertés"). Pour l'exercer [adressez-vous au BCSF](#). La Commission nationale de l'informatique et des libertés veille à son application.